



L'ATELIER COOPERATIF 34

Coopérative d'Entrepreneurs de l'Écoconstruction

LANCE SA CAMPAGNE DE TITRES PARTICIPATIFS



POURQUOI DES TITRES PARTICIPATIFS ?

Coopérative d'Activité et d'Emploi spécialisée dans le domaine de la construction et de la rénovation écologique, **L'Atelier Coopératif 34** fait appel au soutien des autres Coopératives afin de développer et consolider son activité.

Créé en janvier 2022, l'Atelier Coopératif accueille et accompagne des porteurs de projet dans le domaine de la construction et de la rénovation écologique.

Implantée sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, notre Coopérative travaille en étroite collaboration avec les Collectivités locales et les acteurs de la transition écologique.

Nous ne sommes pas une Start-up ! Nous c'est plutôt du *slow* démarrage.
Il faut laisser le temps aux entrepreneurs de monter en compétences...



L'ATELIER COOPERATIF 34, C'EST...



- ▶ Une CAE sous forme de SCOP spécialisée dans le bâtiment
- ▶ Un ancrage territorial dans les locaux d'un Tiers-Lieu
- ▶ Une équipe d'appui de 4 personnes pour 1 ETP
- ▶ Une équipe de 7 entrepreneur.es du bâtiment dont 1 CESA (Entrepreneur Salarié Associé)



L'EQUIPE D'APPUI...

- ▶ Des compétences complémentaires
- ▶ Des missions transversales

Anne Hugo



Tom Lola

Développement de
partenariats et
ancrage territorial

Accompagnement
individuel
spécifique au
bâtiment

Gestion
administrative
et comptable

Animation Vie
Coopérative
Coordination
chantiers partagés



DES ENTREPRENEURS COMPETENTS ET ENGAGES

À l'Atelier Coopératif 34, nous plaçons **l'impact environnemental** parmi les critères prioritaires de décisions à chaque étape du chantier !

Parce qu'un chantier écologique n'est pas qu'une histoire de performance énergétique, nos Entrepreneurs s'engagent dans une démarche responsable et réfléchie sur l'ensemble des travaux. L'éco-logis, c'est aussi de la relation humaine et une réflexion globale sur les interactions entre le bâti et son environnement.

L'Entreprise qui soulage l'Environnement !





LES TITRES PARTICIPATIFS

C'est Quoi ?

Les Titres Participatifs permettent de lever des fonds propres. C'est un emprunt rémunéré remboursé après 7 ans. A noter que les Titres Participatifs ne sont pas amortissables mais peuvent être cédés.

Pour Qui ?

Les Titres peuvent être détenus par des personnes physiques ou morales, amis, famille, partenaires (hors Collectivités).

La possession de Titres Participatifs ne modifie en rien les règles de gouvernance de la Coopérative. Les porteurs de Titres Participatifs ont le même niveau d'information que les autres sociétaires, mais n'ont pas de pouvoir supplémentaire.

Quel risque ?

La somme investie est bloquée pendant 7 ans et sera remboursée la 8^{ème} année. En cas de faillite de l'entreprise, les sommes investies peuvent être perdues...

Quel intérêt ?

Chaque année, l'Atelier Coopératif 34 verse aux porteurs de Titre une rémunération en contrepartie du risque pris.

La rémunération des Titres est composée d'une part fixe de 3 % par an assise sur 60 % de la valeur nominale du titre participatif, et d'une part variable, assise sur 40 % de la valeur nominale. La rémunération variable est calculée sur la base du résultat d'exploitation.



SOUSCRIPTION

Vous souhaitez soutenir l'Atelier Coopératif 34 et vous impliquer dans son développement ?

L'Atelier Coopératif 34 a décidé en Assemblée Générale que 80 000€ de Titres Participatifs, soit 800 Titres d'une valeur unitaire de 100€ seraient émis.

Pour souscrire, rien de plus simple !

Il suffit de compléter le **Bulletin de souscription et le Contrat**, auxquels est annexé un document d'informations (FAQ), et de nous les retourner signés accompagnés de votre règlement.

L'argent versé au moment de la souscription est remboursable au bout de la 7^{ème} année. Pendant toute cette période, l'Atelier Coopératif 34 verse chaque année une rémunération à chaque souscripteur, en fonction de la valeur souscrite, calculé à partir du taux fixe constant et du taux variable appliqué en fonction du résultat net de l'entreprise.

A noter : Les Titres Participatifs sont éligibles au dispositif dit « Madelin », qui permet de bénéficier, sous conditions, d'une réduction d'impôt sur le revenu dont le montant dépend du nombre de titres souscrits.



CONTACT

Nous appeler :

Anne, Co-Gérante : 07 52 07 48 72

Lola, Co-Gérante : 07 52 08 60 43

Nous écrire :

contact@ateliercoop34.fr

Nous rencontrer :

Dans les locaux du Tiers-Lieu L'Alternateur

Route de Montpellier / Lagamas

34 725 SAINT ANDRÉ DE SANGONIS

En savoir plus sur nous :

<https://ateliercoop34.fr/>

